POIGNY-LA-FORÊT 🖺



Maire:

Thierry CONVERT

Adjoints:

Michel MAZE

Nathalie SYROVATSKY

Conseillers municipaux délégués :

Terry BELLITO

Catherine BERTHELIN Jean-Philippe BLECH

Baptiste BROSSARD-KIMMEL

Christian COURTIER

Fanny DUCLOT-BRETIGNY

Mélanie FLACHER

Marc-Antoine FLORELLI

Hervé GUIGNIER

Laurence L'HERMETTE

Valérie PIGASSE

Alexandre RICHARD

Secrétariat :

Mélanie HUET Diane WEBER

Stéphanie FOURNET

Willy VENEROSY

Services techniques:

Dominique FOURNET Pascal BELLENGIER

Services scolaires et péri-scolaires :

Willy VENEROSY

Ludivine GALLET

Stéphanie BELLOIS

Monique GOIMIER

Stéphanie FOURNET

Joëlle GIMEL Céline MARTIN

Directeur de la publication :

Thierry CONVERT

Comité de rédaction :

Baptiste BROSSARD-KIMMEL

Thierry CONVERT

Mélanie FLACHER

Mélanie HUET

Nathalie SYROVATSKY

Valérie PIGASSE

Jean-Philippe BLECH

Réalisation graphique, mise en page :

Baptiste BROSSARD-KIMMEL

Mélanie HUET

Impression:

Primus-Print - 57205 Sarreguemines

Crédit photos:

Mairie de Poigny-la-Forêt, T. Convert, N. Syrovatsky, JP. Blech, M. Flacher, MA.

Florelli

Contact: mairie@poigny78.fr

01 34 84 71 20 - www.poigny-la-foret.fr

Population INSEE: 960 habitants

au 1er janvier 2021

Poigny-la-Forêt Infos n° 13



SOMMAIRE

EDITO

page 3 Édito

LA MAIRIE

page 4/5 Aménagement des cours d'eau

page 6 Rénovation et travaux page 7 Travaux de voirie

page 8 Déploiement de la fibre

pages 9 Sécurité routière

Stationnement et drapeau Portugais

pages 10 Illiwap

pages 11 Nouvels équipements

PAGES VERTES

pages 12 Développement durable et pacte de transition

pages 13 Les petites pousses de Poigny-la-Forêt pages 14 Récupérateurs d'eau de pluie - Broyeur

pages 15 Dépôts sauvages pages 16 Economie d'énergie

pages 17 Aides à la rénovation énergétique

ZOOM

pages 18 L'épicerie tenue par Jean-Paul Denin

LE VILLAGE

pages 19 Cantatrices à l'Abbaye des Moulineaux

page 20 Prieuré des Moulineaux - Théâtre

Page 21 Fête d'Halloween à l'école - Enfants masqués

pages 22 Fête de Noël à l'école pages 23 Noël du CCAS et marché

BIEN VIVRE ENSEMBLE

page 24 Toutous - Elagage des Haies - Caméras - Bruit

pages 25 Chenilles processionnaires du Pin

HOMMAGES

page 26 Guy Gollino - Valéry Giscard d'Estaing

INFOS PRATIQUES

page 27 Commerces pages 28/29 Transports

page 30 Informations diverses

page 31 Agenda







Édito





adame, Monsieur, chers Pugnéens,

Si les années se suivent, elles ne se ressemblent pas toujours et ce n'est pas un euphémisme de dire que **2020** aura été une « *annus horribilis »*, comme nous n'en n'avions pas vécue depuis longtemps.

Tous les temps forts de notre village ont été annulés les uns après les autres, en dehors du feu d'artifice le 13 juillet et la visite du Père Noël à l'école.

Il en a été de même pour l'installation du nouveau Conseil Municipal qui a été retardée de plus de trois mois après les élections, alors que le premier tour avait été décisif, ce qui n'est pas banal.

Le premier confinement aura été pour les habitants un moment de solidarité et de rassemblement face à l'adversité, il ne faudrait pas que la seconde vague nous entraîne vers la morosité et l'inquiétude de l'avenir. Toutefois, le dynamisme du village reste une réalité, comme en atteste la réouverture de l'Auberge de la Forêt avec son épicerie et l'arrivée de la Roulotte du goût.

La mobilisation des élus locaux aux côtés de l'État est totale et la lutte contre l'épidémie de **Covid-19** est et reste prioritaire. Nous avons pris de nombreuses mesures pour garantir un maximum de sécurité, dont la sécurité sanitaire à l'école, à la cantine et au cours du temps périscolaire. Limiter le brassage et éviter la promiscuité des élèves relèvent souvent de la quadrature du cercle, mais avec l'effort de tous nous y arrivons.

Nous en profitons pour remercier le personnel, les parents et les enseignants de leur participation active dans la mise en place de ces mesures et dans l'acceptation, entre autres, de certains aménagements dans l'utilisation de services comme la cantine.

Quelques soient les circonstances, Il ne fait aucun doute que vous pourrez compter sur l'engagement de vos élus locaux et du personnel de mairie, qui sont en première ligne depuis de nombreux mois pour vous accompagner sur le terrain et mettre en musique les mesures gouvernementales dans les différents services de la collectivité.

L'année qui s'ouvre devant nous sera celle du renouveau avec une modification sensible de nos habitudes et une perception différente des choses essentielles de la vie et du bonheur.

A Poigny-la-Forêt, l'année **2021** a débuté avec une campagne de tests gratuits, elle sera suivie vraisemblablement d'une large campagne de vaccination, en commençant par les plus vulnérables, pour enfin aboutir, et c'est le vœu que nous formulons, à un retour à une vie libre, épanouie, remplie d'espérance et de projets.

Dans cette perspective, l'ensemble du Conseil Municipal et le personnel communal se joignent à moi, pour vous présenter nos vœux de bonheur et de santé les plus chaleureux.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Thierry Convert Maire de Poigny-la-Forêt

Aménagements de nos cours d'eau pour la prévention des inondations

Un peu d'histoire

es épisodes pluvieux intenses que nous avons connus en mai 2016 et juin 2018 ont provoqué des montées des eaux spectaculaires de notre rivière, la Guesle, ainsi que du ru de déchargement de l'étang du Roi qui rejoint la Guesle au niveau de notre salle des fêtes.

Plus d'une dizaine de maison de notre village ont subi des sinistres plus ou moins importants à cette occasion, certaines d'entre elles ayant nécessité près d'un an de travaux avant de redevenir habitables.

En 2019 et 2020, toujours à la même période de fin de printemps, des phénomènes pluvieux similaires se sont produits mais l'impact sur le niveau des rivières a été réduit grâce à des premiers travaux entrepris sur les étangs et sur le cours de la Guesle.

Aucun sinistre ne s'est produit, parfois de justesse







Comment s'articulent les responsabilités ?

Le numéro de septembre 2018 de Poigny-la-Forêt INFOS a décrit les compétences respectives du Syndicat Mixte de Trois Rivières (SM3R) et de la

Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (CART) au travers de son service GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Le SM3R a depuis finalisé son Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) présenté lors de la réunion publique du 15 mai 2019 dans la salle Claude Vatran (cf. Poigny-la-Forêt INFOS de septembre 2019).

Afin de mettre en œuvre ce programme d'interventions, le Syndicat doit disposer de plusieurs autorisations et notamment :

- d'une DIG (Déclaration d'Intérêt Général) pour les travaux d'entretien, acquise depuis 2019,
- d'une autorisation au titre de la Loi sur l'eau pour les travaux de restauration dont l'instruction a donné lieu

à une enquête publique aujourd'hui terminée et pour laquelle le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

L'arrêté inter-préfectoral autorisant les travaux devrait être délivré début 2021 permettant ainsi d'intervenir sur les parties communales mais également sur les parties privatives, et cela dans le respect de la Loi sur l'eau. Le syndicat a, par ailleurs, retenu le bureau d'études SOGETI INGENIERIE Infra qui effectuera l'analyse technique des dossiers de restauration.

En ce qui concerne le volet prévention des inondations mené directement par la Communauté d'Agglomération, il est prévu une action de fond qui va commencer par la mesure automatisée des niveaux d'eaux et des précipitations permettant de valider les modèles numériques issus de l'étude hydraulique et hydrologique sur l'ensemble du territoire de la CART; ces modèles permettront à leur tour de valider les projets à mettre en œuvre pour réaliser une prévention efficace des inondations, par exemple surélévation d'un pont, correction d'un tracé de rivière, etc. Le marché pour cette étude de fond doit être passé début

2021, et la durée d'observation doit couvrir les quatre saisons de façon à pouvoir valider des modèles correspondant aux différentes situations de sécheresse ou de saturation des sols et de pluviométrie au cours des douze mois. Les premières actions d'envergure devraient ainsi pouvoir être définies fin 2022 pour une réalisation à partir de 2023.

Dans l'intervalle, la Communauté d'Agglomération va mettre en place un marché de type accord cadre pour des petites opérations au cas par cas. Notre commune de Poigny-la-Forêt fait partie des cinq communes qui ont été déclarées prioritaires pour ces actions rapides.

Quelques réalisations concrètes

Il faut saluer l'action de quelques pugnéens qui ont pris l'initiative de réaliser à leur frais des travaux ayant contribué depuis 2018 à améliorer la situation lors des fortes précipitations que nous avons connues depuis.



Sur le ru de déchargement de l'étang du Roi, une nouvelle surverse a été mise en place, permettant de baisser rapidement le niveau de l'étang Dumoûtier après les fortes précipitations. Elle limite ainsi le risque de débordement et d'endommagement de la digue.



Pont avant travaux.



Pont après travaux.

Sur le parcours de la Guesle, un pont privé a été réaménagé en remplaçant les parapets en béton par une barrière légère permettant le passage de l'eau en cas de crue importante. Cette opération devrait permettre de diminuer la montée du niveau d'une trentaine de centimètres en amont.

Il faut également saluer l'initiative d'un riverain qui a pour projet de prendre à sa charge, sur sa propriété, le reméandrage du cours de la Guesle, conformément aux recommandations du Syndicat Mixte des Trois Rivières. Cette opération, en cours d'expertise par le bureau d'études SOGETI qui doit vérifier sa conformité à la loi sur l'eau, constituerait un élément très important dans l'arsenal des mesures de prévention des inondations à mettre en œuvre.

Rénovation du logement social route d'Epernon

a mairie dispose d'un logement situé route d'Epernon et constitué d'une maison de deux pièces, d'une cuisine et d'une salle de bain donnant sur un jardin.

Entre deux locataires, il a été entrepris de donner un coup de jeunesse à ce logement.

Les agents techniques municipaux aidés par 3 élus se sont réparti les différentes tâches : recherche, achat et transport des fournitures nécessaires, dépose des vieux éléments de cuisine, nettoyage des différentes pièces, changement du lino, vérification de l'électricité et de la plomberie, peinture des murs et installation de nouveaux éléments de cuisine : plaque de cuisson, réfrigérateur/congélateur, four, hotte, évier, meubles de rangement haut et bas.

Ce logement a été attribué lors d'une réunion du CCAS. Il est occupé depuis le 1^{er} novembre.





Travaux en préparation et réalisés

lusieurs chantiers sont programmés pour l'année 2021 :

L'école a besoin également de quelques rafraîchissements et nous étudions actuellement des devis de réfection et d'isolation de la classe de Mme Manikian, la directrice. Les fenêtres vont être changées par des ouvrants isolants en double vitrage qui apporteront plus de confort et des économies d'énergie, l'électricité sera rénovée, une peinture nouvelle éclairera la classe et le sol sera poncé et

vitrifié. Un bureau pour Mme Manikian sera aménagé dans l'ancien bureau de M. Zannier. Ces travaux sont planifiés pour juillet prochain.

La salle des fêtes n'est pas non plus oubliée : les volets roulants déjà anciens (15 ans) qui peinent à fonctionner vont être changés et nous étudions une rénovation de l'éclairage et de la sonorisation de cet espace qui pourra ainsi nous permettre de présenter des spectacles dans les meilleures conditions.





Travaux garderie

Dans le cadre du programme d'entretien et de rénovation de l'école et des services périscolaires, nous avons profité des vacances de la Toussaint pour effectuer un rafraîchissement complet des locaux de la garderie. Toute la peinture a été refaite rendant la salle plus lumineuse et particulièrement accueillante. Les enfants semblent ravis!

Travaux de voirie sur la commune

Route de Rambouillet

e chantier de la route de Rambouillet est enfinterminé depuis la fin novembre.

Les travaux avaient pour but de profiter des travaux de voirie, prévus par le Département, pour effectuer le remplacement de la canalisation d'eau potable qui était en amiante ciment.



Le coût de l'opération a été de 170 000 € HT pour 480 mètres linéaires de canalisation en fonte, le tout pris en charge par le SIAEP* de la forêt de Rambouillet.

Nous avons également profité des travaux, pour remplacer un dalot d'eaux pluviales qui s'était effondré avec un financement de Rambouillet Territoires, qui a la compétence « Eaux Pluviales » depuis le 1^{er} janvier 2020.



Les travaux de renouvellement de la chaussée, de l'entrée de Poigny-la-Forêt jusqu'à la place Maurice Hude, ont été entièrement pris en charge par le Département.

Nous avons conscience que ces travaux ont représenté une gêne importante pour les riverains et les usagers, aussi nous les remercions de leur patience au cours de ces trois mois de perturbations.

* Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (siège : Poigny-la-forêt)

Route d'Épernon

es travaux d'assainissement, débutés il y a plus — d'un an, se sont également terminés avec la mise

en place d'un poste de relevage route d'Épernon en face de la maison de retraite.

Ce poste, qui sera alimenté fin février, permettra de mettre en fonction ce nouveau réseau.

Les travaux auront coûté environ un million d'euros HT, financés par la commune, le Département, l'Agence de l'eau Seine Normandie et Rambouillet Territoires, auquel il faut ajouter 90 000 € HT, financés par le SIAEP, pour le remplacement de 750 mètres linéaires de canalisations d'eau potable qui étaient en amiante ciment, route des Rochers et route d'Épernon.

Pour mémoire, ces travaux ont été programmés après la réalisation du schéma directeur d'assainissement de la commune, qui préconisait, entre autres, le remplacement du réseau situé en domaine privé en amont de la station d'épuration.

A partir de la fin février, l'ensemble des eaux usées de la commune transitera sous le domaine public.

Cet investissement permet de sécuriser l'écoulement des eaux usées et d'abandonner le réseau qui se trouvait en domaine privé (700 m) le long du lit de la Guesle, situation qui n'est plus autorisée aujourd'hui par l'agence de l'eau, d'autant que cette portion était vétuste et ne pouvait plus être entretenue.

Il aura fallu installer plus de 800 mètres de canalisations en fonte, route des Rochers, du Gros chêne et route d'Épernon, avec un poste de refoulement et deux postes de relèvement pour transformer le réseau.

Malheureusement nous avons déploré au cours de ces travaux quelques dégâts, en effet creuser à plus de 4 mètres de profondeur entre des habitations n'est pas sans risques, une maison a été fissurée et une procédure d'indemnisation est en cours.

Ces problèmes ont obligé le bureau d'étude à modifier légèrement le projet en occasionnant plusieurs mois de retard et un surcoût d'environ 160 000 € HT.

Travaux sur la moyenne tension (MT)

es travaux réalisés par ENEDIS traînent depuis plus de deux années et il semble que nous allons en voir le bout dans quelques mois. Ils avaient pour but d'enfouir le réseau MT, route du Gros Chêne et route de Gazeran. L'enfouissement est réalisé et plusieurs énormes poteaux électriques ont été supprimés. L'ancien transformateur de la Guesle a été démoli et remplacé par un édifice plus esthétique. Le raccordement sera effectué dans quelques mois, ce qui permettra de retirer le transformateur provisoire qui est installé au niveau du lavoir.

Patience, patience!

Le déploiement de la fibre optique à Poigny-la-Forêt

a fibre optique est enfin arrivée dans notre village au cours du premier semestre 2020 et les premiers raccordements des particuliers ont pu commencer dès le mois de juin. Pour rappel, le déploiement du réseau dit d'infrastructure a été confié dans notre secteur à l'opérateur Orange et la commercialisation des offres pour les particuliers et les entreprises a été ouverte à la concurrence comme cela est imposé par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP).

Les opérateurs de service internet qui ont installé leurs équipements dans les deux armoires de raccordement de notre village sont :

- Orange (et sosh) depuis le 15/05/2020,
- Free depuis le 26/06/2020,
- Bouygues depuis le 02/08/2020.

Au 30 juin 2020, 277 logements étaient déclarés éligibles soit une couverture d'environ 60 %. Ceci correspondait l'ensemble des logements raccordables au réseau de télécommunications souterrain via une chambre de tirage placée dans un trottoir. Au cours des mois qui ont suivi, Orange a continué la construction du réseau d'infrastructure en réalisant les prolongements aériens sur les poteaux existants. Ceci a permis de porter le nombre des logements éligibles à 398 au 1er décembre 2020, soit une couverture de 84 %. Fin décembre 433 logements étaient raccordables soit une couverture de 91 %. A titre d'exemple, les maisons du quartier des Basses Masures, très éloignées du centre du village et qui souffraient jusqu'à présent d'un raccordement très lent au réseau Internet sont désormais raccordées au réseau en fibre optique et bénéficient donc de tout ce que peut apporter le très haut débit.





Et quid du « reste à faire » ?: il reste quelques rues du village à équiper par le prolongement aérien du réseau d'infrastructure (ce qui représente 43 logements). Il va falloir pour cela remplacer quelques poteaux d'Enedis (le distributeur d'électricité) qui portent également le réseau aérien de télécommunications, et quelques fois aussi le réseau d'éclairage public. Orange réalise des tests de charge pour vérifier s'il faut les changer ou les renforcer. Enedis vérifie ces calculs, ce qui peut prendre un peu de temps, mais cela va se faire dans les prochaines semaines.

Que faire en cas de difficulté de raccordement ou de mauvaise qualité de service perçue ? : nous vous rappelons l'édition du Flash Infos Spécial Fibre, diffusé le 18 décembre dernier. Il vous propose des solutions techniques accessibles pour faire face aux difficultés que vous rencontrez ou améliorer l'existant. Et pour vous accompagner de manière encore plus personnalisée, nous avons le plaisir de vous proposer une cellule d'accompagnement animée par deux bénévoles de notre village, David Arrignon et Jean-Philippe Blech. Nous les remercions vivement de bien

vouloir mettre à disposition des Pugnéens, leur temps et leurs compétences et ce, gracieusement.



our les joindre

envoyez un mail à mairie@poigny78.fr en précisant votre demande, ou contactez Diane Weber à la mairie au 01 34 84 71 20

Elaboration d'un plan de réduction de vitesse

ous sommes tous, quotidiennement, les témoins, parfois même les victimes, des excès de vitesse commis par des automobilistes peu respectueux du Code de la Route et des habitants de Poigny-la-Forêt.

Les routes d'Epernon, de Rambouillet (D107) et de Saint-Léger (D108), sur lesquelles le trafic va encore augmenter en raison notamment des nouvelles constructions sur la commune voisine de Gazeran, sont les principales concernées. Mais d'autres routes



moins passantes, comme celle des Basses Masures, sont également le théâtre de ce type d'infraction.

Comment faire respecter dans le village une vitesse appropriée? Comment réduire les vitesses extrêmes pratiquées par quelques-uns? Comment diminuer fortement l'insécurité que nous ressentons et les nuisances sonores qu'elles entraînent ?

Un état des lieux de la signalisation actuelle ainsi qu'un premier diagnostic sur les actions à engager pour favoriser une circulation plus apaisée ont d'ores et déjà été réalisés. Etayés par les témoignages et signalements reçus, ils ont été transmis à l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine (EPI 78-92), compétent pour décider des aménagements à réaliser sur nos routes départementales.

Une étroite collaboration avec ces services a ainsi démarré et permettra de définir les solutions les plus efficaces ainsi que les financements à organiser. Les évaluations financières sont déjà en cours avec diverses entreprises de travaux publics pour le choix et la réalisation d'aménagements sur la Route des Basses Masures, voie communale.

Les résultats des différentes études qui vont ainsi être réalisées seront partagés avec les riverains avant d'arrêter le plan définitif de réduction de vitesse et sa mise en œuvre.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE. ENSEMBLE.



"Je hais les routes départementales! ... Est-ce que je vous oblige à aller sur les routes départementales ?"

Le stationnement des vélos prochainement amélioré sur la commune

es supports vélos vont être installés prochainement à la salle des fêtes et au stade,



avec l'aide financière du Parc Naturel Régional qui subventionne cette opération à 50 %.

D'autres
emplacements sont
prévus au cours de
l'année 2021,
notamment
devant « l'Auberge de
la Forêt » et sur le site
de la nouvelle mairie.

Le drapeau portugais flotte sur la Place Maurice Hude

epuis le 1^{er} janvier 2021, le Portugal a succédé à l'Allemagne à la présidence du Conseil de l'Union européenne pour une période de six mois.

Le Portugal est entré dans la CEE en 1986, en même temps que son voisin espagnol, et fait partie de la zone Euro, ainsi que de l'espace Schengen.

Cette adhésion a permis à ce pays de se moderniser et de consolider la transition démocratique de l'après Salazar, engagée par Màrio Soares.

Magnifique pays, le Portugal est caractérisé par la gentillesse de ses 10 millions d'habitants autant que par la beauté de ses paysages. La communauté lusophone mondiale compte plus de 230 millions de

personnes, ce qui place la langue portugaise au troisième rang des langues européennes les plus parlées dans le monde.



Notre commune s'abonne à Illiwap

e contexte sanitaire actuel nous a conduit à nous interroger sur la manière de vous informer de manière plus réactive, plus immédiate que par mail, et



plus facilement accessible. C'est pourquoi, nous avons choisi de vous proposer, depuis le mois de novembre, Illiwap, l'application d'information et d'alertes aux citoyens.



Cette application est animée par une équipe d'élus en charge de la communication et d'agents municipaux.

A ce jour, vous êtes 296 abonnés au fil d'actualité de notre commune.

Et à en croire vos témoignages, vous semblez être satisfaits des fonctionnalités de l'application : « L'application permet de tout centraliser, c'est pratique. Avec

les mails, on s'y perd. Et là, on peut se faire notifier, c'est super », « C'est bien d'avoir quelque chose en temps réel, pour alerter de manière immédiate et avoir des notifications. »

Au bout de 30 jours, les messages disparaissent de votre fil d'actualité.

Pour ceux qui n'auraient pas encore téléchargé l'application, nous vous rappelons qu'Illiwap est une application gratuite, respectueuse de vos données personnelles et facile d'accès.

- Sans inscription: vous n'avez pas d'email, pas de téléphone, aucune coordonnée à renseigner
- **Gratuite**: le téléchargement est gratuit et sans engagement
- **Econome**: rapide à télécharger et qui occupe très peu d'espace sur votre téléphone



Grâce à Illiwap, nous vous informons en temps réel des actualités de Poigny-la-Forêt : travaux, événements, fermetures, inscriptions.

Nous vous alertons : vigilances météo, arrêtés préfectoraux, consignes sanitaires, coupures d'électricité ou d'eau...Via les signalements, vous nous avertissez : vous nous faites part de vos observations concernant les thèmes suivants : espaces verts, sécurité, propreté, aires de jeux, voirie et circulation...

Comment sont gérés vos signalements ?



Pour ceux qui ont fait usage de l'application pour nous faire remonter un signalement, peut-être vous interrogez-vous sur ce que deviennent vos signalements une fois envoyés ?

Pour le moment, l'application Illiwap ne nous offre pas de voie de retour pour vous confirmer que nous avons bien pris en compte votre message. C'est une fonctionnalité en cours de développement.

Sachez que de notre côté, l'équipe en charge des signalements Illiwap exerce deux actions à la réception d'un signalement : elle vous informe par mail ou par téléphone que celui-ci a bien été reçu. Puis elle le traite, en fonction de sa nature et de son degré d'urgence, en faisant appel aux services techniques communaux ou en assurant le lien avec les entités extérieures concernées.

Lors de l'envoi d'un signalement, vous avez le choix de renseigner ou non vos données personnelles. Elles seront conservées pendant 30 jours maximum.

Le Conseil départemental fait don d'une voiture à la commune

e Département, qui renouvelle une partie de son parc automobile, a proposé aux communes rurales les véhicules qui n'étaient plus utilisés.

La commune, qui s'était portée volontaire dès l'annonce du Département, a été retenue ainsi que Gazeran et Clairefontaine.

Le cadeau de Noël du Conseil Départemental est une petite Clio Renault de 2014 en parfait état et entièrement révisée.

Ce véhicule servira au personnel communal pour effectuer les distributions, les achats pour la mairie et le périscolaire ainsi que les déplacements professionnels.

Un Grand Merci pour cette heureuse initiative.



Un nouvel équipement au service de la propreté de notre village!

ous avez sans doute remarqué depuis quelque temps un petit engin vert armé de balais rotatifs, sillonnant les rues du village ...

Un matériel polyvalent pour nettoyer routes et trottoirs tout en exigeant peu de manipulations humaines, voilà ce que recherchait la mairie, toujours à l'affût de solutions efficaces et de qualité. Elle l'a trouvé avec cette machine d'occasion Nilfisk City Ranger!



Dédiée au balayage, notre nouvelle petite machine aura aussi une action de désherbage sur les bords de route et les trottoirs.

Une action qui remplace celle du désherbage chimique désormais interdit.

Qui plus est, elle permettra, grâce à sa fonction haute pression, de nettoyer mobiliers urbains et panneaux de signalisation. Et si toutefois, nous avions de la neige, nous pourrions également compter sur elle pour parfaire le déneigement.

L'ancienne machine a été mise en vente. Le parfait usage et l'entretien que lui ont prodigué nos agents communaux permettront de la revendre à bon prix.

Les pages vertes, l'info durable de notre commune



'agenda 2030 est un programme universel pour le développement durable, structuré autour de 17 objectifs, adopté par 193 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies en septembre 2015. Il porte l'ambition de transformer notre monde en éradiquant la pauvreté et les inégalités et en assurant sa transition écologique et solidaire à l'horizon 2030 (www.agenda-2030.fr).

En France, la feuille de route de l'Agenda 2030 fixe le cap pour un pays entreprenant, solidaire et écologique, qui ne laisse personne de côté et qui ne vit ni au crédit de ses enfants, ni de leur environnement. Du fait notre organisation décentralisée, ce sont les collectivités territoriales, qui ont le pouvoir de réaliser la grande majorité des objectifs de développement durable. Pour mémoire, 70 % des investissements publics sont arbitrés par les collectivités.



Ainsi, notre petite commune est déjà engagée dans la transition écologique et citoyenne : signature de la Charte des maires pour l'environnement en 2009, arrêt de l'usage des produits phytosanitaires, installation de récupérateurs d'eau, introduction d'un repas végétarien à la cantine avant la promulgation de la loi, extinction de l'éclairage public ...

La municipalité a réitéré son engagement en mars dernier en signant le Pacte pour la Transition (www.pacte-transition.org), initiative citoyenne en faveur du développement durable. Il propose des mesures pour répondre à l'urgence climatique et sociale, intégrer des critères environnementaux et sociaux dans les arbitrages des projets locaux, les critères d'appels d'offres et l'organisation de la commune ainsi que la prise en compte des impacts à long terme.







































Les Petites Pousses de Poigny-la-Forêt

I s'agit d'un projet de potager pédagogique pour les écoliers qui favorise la biodiversité et valorise les déchets organiques de la cantine et les déchets verts communaux.

La Région Île-de-France a lancé, en novembre 2020, la 2^{ème} session de son Budget participatif écologique et solidaire.

www.iledefrance.fr/budget-participatif-ecologique

Notre projet a trois volets:

- 1. Le potager pédagogique, un lien avec le vivant, un lieu de découverte et d'expérimentation pour les enfants.
- 2. Le compostage des déchets alimentaires, une manière de sensibiliser les enfants au gaspillage, au tri et à la valorisation des déchets,
- **3.** Le broyage des déchets verts, pour fabriquer le compost et pailler le potager.



De la terre à l'assiette, de l'assiette à la terre, nos écoliers expérimenteront le cycle de la vie. Ils pourront ainsi prendre conscience de ce qui est essentiel aux plantes pour se développer, faire le lien entre le sol et le

contenu de nos assiettes et constater que nous avons plusieurs moyens d'action sur nos déchets organiques, leur limitation mais aussi leur utilisation en faveur du vivant.

Si notre projet était élu par les citoyens, nous pourrions obtenir un financement allant jusqu'à 10 000 €.

Ze session Rendez-vous le 15 février 2021

Prochaine étape : le vote des citoyens franciliens

C'est une étape clé : chacun d'entre nous a le pouvoir de choisir les

projets que nous voulons sur le territoire. Cette étape aura lieu entre le 15 février 2021 et le 18 mars 2021. Nous vous tiendrons informés dans les prochaines semaines.

Afin d'éveiller les enfants aux principes de l'économie circulaire appliqués au jardinage et en collaboration avec les enseignantes de l'école, l'équipe en charge de l'Environnement et du Pacte pour la Transition a déposé un projet local, Les Petites Pousses de Poigny-la-Forêt, un projet de potager pédagogique à destination des écoliers, mais pas que

Multi-facettes et fédérateur, Les Petites Pousses rassemblent au-delà des écoliers, les familles, les agents communaux, les enseignants, les associations locales et l'un de nos partenaires locaux, François-Xavier notre guide jardinier bio autour du jardinage, de l'alimentation, de la valorisation des déchets organiques et de leur réduction.



Récupérateurs d'eau de pluie

a Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires aide les propriétaires à réduire leur consommation en eau du robinet. Il s'agit de récupérer les eaux de pluie et de les réutiliser pour des usages ne nécessitant pas le recours à de l'eau potable.

Récupérer les eaux pluviales : un geste citoyen

Les économies réalisées sont non seulement perceptibles sur la facture d'eau de chacun, mais se révèlent également un gain collectif, surtout en période de sécheresse. Il est ainsi conseillé de réserver l'eau potable pour la consommation et d'utiliser l'eau de pluie pour l'arrosage du jardin.

L'aide financière de Rambouillet Territoires

Rambouillet Territoires finance, à hauteur de 30 % (uniquement sur le montant du matériel HT) et dans la limite d'un plafond de 700 €, l'acquisition de votre récupérateur d'eau de pluie. Ce dernier doit être d'un montant supérieur à 150 € HT.

Comment bénéficier d'une aide ?

Toutes les informations sont sur le site de Rambouillet Territoires :

https://www.rt78.fr/habitants/environnement/recuperateurs-deau-de-pluie

Le propriétaire qui désire installer un récupérateur d'eau de pluie doit porter à la connaissance de l'intercommunalité les éléments relatifs au lieu d'implantation de son équipement, au contenu de son projet, aux caractéristiques de l'installation : taille, hauteur, longueur, largeur et volume, qui permettent d'apprécier l'importance du projet.

Rambouillet Territoires subventionne les dispositifs ayant un caractère définitif. Elle porte également un intérêt particulier au système de pompe mis en place, à l'utilisation de l'énergie solaire, aux conditions de raccordement aux gouttières de l'habitation et à l'usage qui sera fait des eaux récupérées.

La demande de subvention devra être effectuée dans l'année suivant l'acquisition du matériel concerné.

Le dossier est instruit par un technicien de la Communauté d'Agglomération. Celui-ci peut se rendre sur le site pour prendre des photos qui compléteront le dossier.

Le dossier, une fois complet, est étudié par la commission développement durable qui émet un avis au regard du respect des critères définis par délibération. Enfin, le Bureau communautaire statue sur l'attribution de la subvention.



Comment disposer du broyeur de végétaux?

Initiatives citoyennes **BROYEURS de VÉGÉTAUX** collectifs et itinérants au service des habitants Proposé par le collectif « Jardin Vivant » de l'association Culture et Loisirs Fabric des Colibris de Rambouillet et de sa région de Saint-Léger et La t Rambouillet en Transition. Initiative aidée par le PNR de Chevreuse Pour quoi faire ? transformer vos déchets verts en paillage à domicile Comment ? Adhésion + coût horaire (pour le broyeur thermique) Contact : voir liste des référents communaux Principe: mise à disposition de deux types de broyeurs (électrique pour branchages jusqu'à 4 cm de diamètre, semi-pro thermique pour branchages jusqu'à 9 cm) qui circuleront d'habitant en habitant pendant un mois sur une commune (un référent dans chaque commune). Coût: 35 €/an pour adhésion à l'association et assurance Broyeur thermique: 20 €/h d'utilisation Broyeur électrique : gratuit (forfait de 20 € à partir de la 2" utilisation annuelle)

Référents communaux

Saint-Léger: Frans-Yves Marescot: 06 60 66 13 53 fransyves@free.fr Rambouillet: Stéphane Michaud;

stephanmichaud@orange.fr

Alain Poulet: fabric-des-colibris@laposte.net Chevreuse: Audrey Pichavant

06 70 92 81 07 - chocodrey@hotmail.com Raizeux: Julien Claudon claudon.julien@gmail.com

Poigny-la-Forêt: Patrick Millochau:

06 51 55 11 72 patrick.millochau@laposte.net

Le Perray-en-Yvelines : Gérard Lebihanic : g.lebihanic@yahoo.fr

Les Bréviaires : Robert Mercier : 01 34 84 84 08 merciert@orange.fr

Mittainville: Annie Bernot

06 60 65 07 23 a.bernot@wanadoo.fr

Tacoignière: Claude Grange 06 12 17 33 33 - cgrange07@gmail.com Référent technique: Jean-Paul Boiselet: jp@boiselet.fr Responsable du collectif « Broyeur itinérant » : fransyves@free.fr Information internet: https://sites.google.com/view/broyeuritinerant

Le point sur les dépôts sauvages

e trop nombreux dépôts illégaux de déchets, dits dépôts sauvages, ont encore été découverts cette année sur le territoire de la commune. Gravats, fenêtres, ordinateur, déchets verts, carcasse de voiture ou simples poubelles ont représenté une vingtaine de mètres cubes.

Or ces déchets, déversés en totale infraction à la réglementation, portent atteinte aux paysages, attirent les animaux errants et/ou les mettent en danger, polluent les sols et l'eau.

Les déchets verts ne sont pas exempts de tout reproche : ils favorisent les plantes envahissantes et dégradent les sols forestiers.

Les services techniques de Poigny-la-Forêt en évacuent la majeure partie vers la déchetterie, aux frais du contribuable. Ceux déversés en forêts sont signalés à L'ONF. Des plaintes sont déposées auprès de la gendarmerie.

Ces dépôts sauvages sont **un fléau en expansion** dans les forêts d'Ile-de-France. Bien que ce ne soit pas sa mission, l'ONF prend en charge une partie du ramassage sur ses propres budgets d'accueil à hauteur de 30 % maximum. 1 600 tonnes de déchets sont ainsi ramassées chaque année pour un budget de 900 000 €.

En prévention, l'ONF investit dans la mise en place

d'installations bloquantes pour les véhicules et dans les pièges photographiques pour identifier les auteurs. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (Loi AGEC) du 10 février 2020 a étendu le principe du "pollueur-payeur" notamment à la filière du bâtiment, particulièrement concernée par les dépôts sauvages. Elle impose également à ces professionnels, ainsi qu'à ceux du jardinage, une nouvelle obligation de traçabilité: les devis doivent désormais mentionner, sous peine d'amende, le coût et les modalités d'enlèvement et de gestion des déchets générés par les chantiers. Un bordereau de dépôt doit pouvoir être présenté sur demande. N'hésitez pas à interroger vos entrepreneurs.

Le dispositif répressif a également été considérablement renforcé pour être plus efficace et dissuasif. Les pouvoirs de police administrative du maire lui permettent désormais de prononcer des amendes jusqu'à 15 000 € et d'immobiliser le véhicule utilisé.

La loi AGEC rend également possible le recours à la vidéo surveillance pour mieux identifier les auteurs.

Le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR) a lancé cet automne une **grande enquête** auprès des communes pour dresser un état des lieux et engager une réflexion sur les actions, éventuellement mutualisables, à mener à l'échelle du Parc.





Des économies d'énergie grâce au Conseil en Energie Partagée

Le 4 décembre dernier, une délibération du conseil municipal a autorisé le Maire, Monsieur Thierry Convert, à adhérer à L'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines (ALEC SQY) au

nom de la commune et à signer la convention pour un **Conseil en Energie Partagé (CEP)**.

L'ALEC SQY est une association
Loi 1901 reconnue d'intérêt
général, créée il y a 20 ans à
l'initiative de la communauté
d'agglomération de Saint -

Quentin-en-Yvelines avec le soutien de L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et de la Région Ile-de-France. Elle a pour mission d'accompagner tous les acteurs publics ou privés du territoire dans la transition énergétique et de les aider à réduire leurs dépenses d'énergie.

L'ALEC SQY propose aux communes de moins de 10.000 habitants de bénéficier de son expertise technique grâce à un dispositif d'une durée de trois ans : le Conseil en Energie Partagée (CEP). Dans le Sud Yvelines, 33 communes ont signé cette convention.

Il s'agit d'une aide précieuse pour mener à bien une politique de sobriété et d'efficacité énergétique, ainsi que nous nous y sommes engagés en signant le Pacte pour la Transition.

A partir d'un état des lieux du patrimoine communal dressé par le conseiller en énergie sur la base du bilan des trois dernières années, un **programme pluriannuel d'actions**, avec ou sans investissements, est proposé

> pour améliorer la performance énergétique et la réduction des charges. Par exemple, peuvent être identifiées l'optimisation des conditions tarifaires des contrats avec les fournisseurs d'énergie, l'adaptation des puissances ou une meilleure régulation des chauffages.

Le technicien assure ensuite pendant trois ans le suivi énergétique du patrimoine.

L'ALEC SQY effectue parallèlement pour ses adhérents une **veille technique, financière et réglementaire** (européenne, nationale et régionale) et permet de mobiliser des financements complémentaires via ses partenariats.

Nous avons choisi d'ajouter à ce contrat de base l'optimisation de la gestion de l'éclairage public et l'option « projet » pour garantir que la rénovation de l'ancien « Groupe J » respecte les objectifs et normes énergétiques et environnementaux. Les travaux sont en effet financés par un prêt de la Caisse des Dépôts dit « Croissance verte » dédié aux projets liés à la transition écologique.

Le Conseil en Energie Partagé

le service énergie des petites communes



Le coût de la cotisation s'élève à 1,75 € par habitant et par an, soit 1 629,25 € par Aujourd'hui, dépensons 34 000 € pour l'électricité, 16 000 € pour le chauffage et 10 000 € pour l'éclairage public. Une baisse de la consommation de 10 à 30 % pourrait être attendue après seulement 2 années. L'investissement devrait ainsi être rapidement rentable, le coût du dispositif se révélant bien inférieur aux économies réalisées sur la facture.

Plus d'infos sur alecsqy.org et pacte-transition.org

Développement durable et économies d'énergie Les aides à la rénovation énergétique

ALEC SQY

pécialiste de la transition énergétique, l'ALEC SQY, propose aux particuliers du territoire le service gratuit « Info-Energie ». Les conseillers spécialisés du réseau FAIRE dressent des diagnostics personnalisés de la consommation d'énergie, dispensent des conseils pour réaliser des économies, des travaux de rénovation et de construction, accompagnent vers les réseaux professionnels, orientent parmi les différentes aides financières.

Les conseillers FAIRE - Info-Energie de l'ALEC SQY peuvent être contactés :

- par téléphone au 01 30 47 98 90
 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- par courriel à conseil@alecsqy.org
- pour un rendez vous (suspendus temporairement pour limiter la propagation du Covid-19) à la permanence Info-Energie dans les locaux de Rambouillet territoires, 22 rue Gustave Eiffel, **Espace Conseil FAIRE**, tous les lundis et vendredis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h, par téléphone au 01 34 57 20 61 ou par courriel à conseil-rt78@alecsqy.org

Plus d'infos sur les sites

https://www.alecsqy.org https://www.faire.gouv.fr





Rambouillet Territoires

a CART s'est engagée dans la lutte contre la précarité énergétique et accorde des subventions, sous conditions, dans le cadre du programme « Habiter Mieux » mis en place par le Conseil Départemental des Yvelines en partenariat avec l'Agence Nationale de l'habitat (Anah).



Plus d'infos sur le site

https://www.rt78.fr/aides-habitat/programme-habitermieux et auprès des conseillers de Citémétrie au 01 84 73 24 41 (du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h)

ou par mail à citemetrie78@citemetrie.fr

MaPrimeRénov'

ans le cadre du plan de relance le dispositif **MaPrimeRénov'** est ouvert à l'ensemble des propriétaires depuis le 1^{er} octobre 2020 sans conditions de revenus. Il remplace le Crédit d'impôts transitions énergétique (CITE) depuis le 1^{er} janvier.

Plus d'infos sur les sites https://www.maprimerenov.gouv.fr https://www.anah.fr



Projet solaire

e Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse propose à ses habitants d'estimer gratuitement en ligne, et en quelques secondes, le potentiel solaire de leur toiture grâce au cadastre solaire développé avec « In Sun We Trust ». Des conseillers spécialisés accompagnent ensuite les intéressés tout au long de leur projet et recommandent des installateurs régionaux de qualité.

Plus d'infos sur le site

https://parc-naturel-chevreuse.insunwetrust.solar/ ou au 01 84 88 83 25



Quand l'Auberge se métamorphose en épicerie sous la houlette de Jean-Paul Denin!

u début du mois de novembre, Jean-Paul Denin, retraité de soixantequatre ans, papa du nouveau restaurateur de l'Auberge de la forêt, s'est improvisé épicier du village. Du jour au lendemain, l'intrépide s'est lancé tête baissée dans le projet. Caché derrière son comptoir et les futs de bière, Jean-Paul vend terrines, pâtes siciliennes et légumes bio de huit à vingt-etune heures. Sa voix accompagne chacune de nos emplettes et recouvre (pour le meilleur) les jingles tonitruants de BFM TV, branchée en continu dans la pièce. À l'heure du confinement et de la disette de lien social, le soixantenaire d'humeur primesautière fait du

bien. On vient à l'épicerie pour un citron ou une baguette, et pour l'écouter parler, parler, parler de tout et de rien.

Né aux Mesnuls, d'une maman qui avait « la fibre commerçante », le garçon commence par faire les marchés, vadrouille aux quatre coins de la France, puis crée sa société de transport, avec un peu d'huile de coude. « Je suis un démerdard. À chaque fois que je me



lance dans un projet, je le fais à fond, avec courage », clame-til. Comme il y a une dizaine d'années quand Jean-Paul change de route, pose ses valises en Normandie devient le rôtisseur d'Houlgate. D'abord pour tromper l'ennui, puis vite pour le plaisir de l'échange. En quelques mois, Jean-Paul devient le spécialiste du casse-croûte au travers de porc, prépare des jambonneaux à tour de bras et obtient la note de 4,5 sur 5 sur Trip Advisor, classé même parmi les meilleurs restaurants du Calvados. Ses clients deviennent ses amis.

Le retraité, joues rouges et cheveux grisonnants, nez

fuselé et lèvres fines, ne s'en cache pas, il aime se sentir proche de sa clientèle. « Dans un commerce, tous les types d'hommes se croisent », explique-t-il, heureux d'aider tous ceux qui entrent à l'Auberge. Le facétieux distribue à qui veut mots aimables et petites blagues. « Si on a envie de parler, on est servi ici », rie-t-il.

Estelle Aubin, étudiante en journalisme.

Regards croisés de citoyens sur l'épicerie

« Je suis ravie, c'est génial! Les plats sont délicieux. L'épicerie est bien pratique, je peux faire des petits plats de manière spontanée sans trop anticiper. C'est bien pour le lien social, c'est important en cette période. On est chanceux. »

« Je suis très content. Les gérants sont sympas, très serviables, commerciaux. On a besoin de lien social. Et cela fait vivre l'esprit de village. »

« C'est génial d'avoir le pain frais chaque matin, juste à côté de chez moi. L'épicerie fait vivre le village. Elle permet à la fois de dépanner et de faire vivre le local, les commerces de proximité. C'est un lieu de rencontre, de lien social »

« Je suis ravie. Je vais presque tous les jours à l'épicerie. »



Christine et Maude, cantatrices dans un lieu d'exception

e vendredi de novembre, deux femmes, assises autour d'une table ronde, face-à-face, boivent une tisane au gingembre. Maude Noulez et Christine Glénisson, visages souriants, yeux encore pétillants, parlent d'une même voix. L'une commence une phrase, l'autre la termine. Leurs mots s'entremêlent et nous emmènent sur le terrain du souvenir. Ensemble, elles se remémorent un certain week-end de septembre 2020, où deux jours durant, elles ont chanté sous la voûte de l'Abbaye des Moulineaux.

C'était les 19 et 20 septembre dernier. Voilà les deux amies embarquées dans un projet fou, réciter, pendant plusieurs heures, des morceaux champêtres du compositeur Mendelssohn.

À chaque badaud, une nouvelle ballade. C'est leur premier concert en public et en duo. Entre tentures et vitraux, sur le sol sableux de l'abbaye encore endormie, les deux femmes se tiennent là, devant leur pupitre, gracieuses. « J'ai toujours voulu chanter dans un lieu sacré, chargé de mémoire », confie Christine. Ce weekend-là, elle a même eu le sentiment de faire résonner les murs. Les Moulineaux se réveillaient. Leurs voix lyriques embrassaient l'abbaye et s'échappaient dehors, électrisant les arbres alentour. « C'était un week-end hyper énergisant », renchérit Maude, encore sur son nuage.





Vers des lendemains chantants

Si Christine et Maude chantent en chorale dans l'ensemble vocal de la Ridarelle à Nogent-le-Roi, elles ont récemment voulu créer leur propre programme. Un an que Maude et Christine y travaillent, peaufinent leurs voix, ajustent un accord ou leur allemand. Rien que pour le plaisir du partage.

« J'aime toucher les gens, sentir le bonheur que la musique donne, créer cette étrange connexion », se réjouit Maude. Sans chercher la performance, mais l'épanouissement.

« Le chant me libère. Comme si je m'appropriais ma voix, mes gestes, le temps, que je me révélais », renchérit son amie.

Dans un coin de leur tête, Christine et Maude espèrent bien continuer l'aventure en 2021 et donner des concerts à d'autres communes du département. Mais cette fois, avec un autre répertoire, celui d'un compositeur français, Gabriel Fauré, et en mettant en scène le texte.

À la fin de la rencontre, le duo avoue rechercher patiemment un pianiste. À bon entendeur.

Estelle Aubin, étudiante en journalisme.

Prieuré des Moulineaux - Fondation du Patrimoine

ntre le premier courrier adressé en 2008 à Mme de Castellane, l'ancienne propriétaire du prieuré, et le feu vert pour le démarrage des travaux, il aura fallu douze années d'engagement et de collaboration sans faille avec l'association « Sauvons les Moulineaux » (SLM) pour enfin trouver une solution à la sauvegarde de ce monument.

Après l'obtention des différentes subventions destinées à aider les petites communes à conserver leur patrimoine, Poigny-la-Forêt a pu obtenir 80 % du financement estimé des travaux.

La dernière étape a été la signature de la convention tripartite entre la *Fondation du Patrimoine*, la commune et l'association *SLM*, le 21 novembre dernier dans la salle Claude Vatran.

La crise sanitaire nous a privé de tout l'appui médiatique qui est généralement associé à ce type de lancement et, malheureusement, la petite cérémonie s'est déroulée à huis clos.

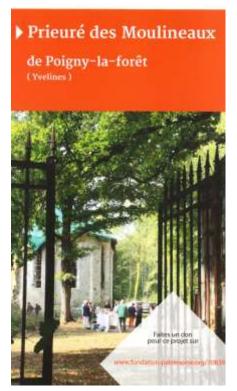
Toutefois, la campagne d'appel aux dons et recherche de mécénat est bien lancée et elle a pour objectif de recueillir suffisamment d'argent pour compléter le financement de l'opération.

Vous avez une année pour faire un don* à la Fondation du Patrimoine à destination du Prieuré des Moulineaux et ainsi aider à la sauvegarde du petit patrimoine local.

* Les dons sont déductibles des impôts à 66 % pour l'IR des particuliers, 70 % pour l'IFI et 60 % pour l'impôt des entreprises.



Je donne! Pour la restauration du



Théâtre

« Coups de balai » à Poigny-la-Forêt Samedi 10 octobre!

Salle Claude Vatran, (dans le respect des règles sanitaires) la compagnie Scène Zen de Saint-Léger a présenté un spectacle de théâtre, chants et danse pour un public nombreux et conquis. Humour, drame, émotion... Dix hommes et femmes, deux adolescents et un enfant ont joué avec brio des histoires de femmes et d'hommes, leurs liens, leurs plaisirs, leurs travers... Un spectacle écrit et mis en scène par Michelle Sébal.

Monsieur le maire, Thierry Convert, et son épouse ont apprécié : « Bravo à vous et à votre troupe si dynamique. La soirée a été superbe! Le spectacle est varié et bien joué, les saynètes se succèdent en y associant musique, danse

et chant, le tout avec de très beaux coutumes !... Je vous remercie pour cette soirée et félicite l'ensemble des acteurs. »

Le spectacle s'est terminé par un beau moment de partage avec la participation de tout le public à une petite « danse d'harmonie ». Scène Zen, c'est une famille où il n'y a pas de star, et où on donne le meilleur de soi.

Tous les jeudis, les cours qui ont lieu à Saint-Léger permettent de faire naître environ un spectacle inédit par an, écrit et mis en scène par Michelle Sébal. Coups de balai sera bientôt suivi par L'abbé de Madame, une comédie de moeurs « à la manière de Molière », en costumes du 18ème siècle.



Fête d'Halloween

es sorcières, les zombies, et autres créatures épouvantables se sont abattus sur l'école de Poigny-la-Forêt le vendredi 16 octobre, veille des vacances.

Fort heureusement grâce à un zest de fantaisie, de la poudre de bon humour, de l'élixir de bonheur, toutes ces créatures étranges et fantastiques ont fini par se fondre dans la nuit, repues de bonbons et autres friandises!! Pour conserver un souvenir de leur passage, quelques photos ont été prises.

Karine Manikian, directrice de l'école







Enfants masqués





u mois de novembre, 50 masques lavables pour enfants ont été achetés par la mairie. 80 ont été également offerts par le Département des Yvelines. Ces masques ont été remis aux élèves du CP au CM2.



Fête de Noël

e vendredi 11 décembre 2020, les écoliers de Poigny-la-Forêt ont reçu la visite d'invités exceptionnels : Le Père Noël, un Lutin et un poney.





Les rennes du Père Noël se reposant pour la tournée du 24 décembre, il a emprunté un poney du village pour apporter ses présents, dans notre école. Sous les chants des écoliers, le Père Noël et son équipage sont arrivés en début d'après-midi.

Assis sur son trône, il a alors appelé un à un les écoliers pour leur remettre leurs présents, un livre accompagné d'un sachet de chocolats et de clémentines et échanger une parole avec chacun. Chaque enfant a pu lui



Les maternelles avec leur maîtresse, Noémie Drecq.



Les CP-CE1-CM1 avec leur maîtresse, Christine Armand



Les CE2-CM2 avec leur maîtresse, Karine Manikian et Fanny Duclot Brétigny, élue aux affaires scolaires et membre de la Caisse des Ecoles.

remettre son dessin ou sa lettre. Il a par la suite découvert l'école lors d'un goûter organisé en son honneur.

Princesse, poney du village, parée de ses plus beaux atours de Noël, a reçu beaucoup de caresses et de carottes de la part de toute l'école.

Comme à leur arrivée, ce sera sous les chants et les musiques de Noël que le Père Noël et son équipage ont pris congé des enfants.

Il leur a donné rendez-vous pour ce Noël 2020 mais également à l'école pour l'année prochaine !

L'équipe de la Caisse des écoles

Événement organisé en respect des protocoles sanitaires liés au COVID-19, par la Caisse des Écoles, les personnels de la mairie et l'équipe enseignante de notre école.

Noël solidaire : le CCAS de Poigny-la-Forêt fait sa traditionnelle distribution de colis !



ette année, en ce Noël si particulier et compte tenue de la pandémie qui a empêché l'organisation des différentes manifestations habituelles, le CCAS a décidé de gâter un peu plus ses dix bénéficiaires.

Avec le concours de la société "Esprit gourmet", basée à Annecy, nos concitoyens ont reçu :

- Un coffret "Bien-être",
- Un panier contenant différents produits gourmands et festifs,
- Un joli mug rempli de chocolats et de pâtes de fruits ,
- Un coffret de 250 gr de chocolats fins.

Notre commune est également en relation avec la Croix-Rouge pour offrir des colis de Noël aux personnes en situation précaire (sans notion d'âge) et aux personnes méritantes qui aident le village. 16 colis de la Croix-Rouge ont ainsi été remis.

Le marché de Noël

près la surprise de la venue du Père Noël à l'école dans l'après midi du 11 décembre, une mère Noël est apparue au dernier marché de l'année.

Les commerçants étaient joyeux de retrouver les fidèles pugnéens du dimanche. Belle ambiance de fêtes en ces moments particuliers.

Notre députée, Aurore Berger, est même venue nous rendre visite accompagnée de nos amis les maires des communes voisines.

Beaucoup de nouveaux commerçants et artisans se sont installés et nous ferons tout pour qu'ils maintiennent leur présence en 2021.



Les gentils toutous laissent des traces...!

a promenade quotidienne du toutou semble se développer depuis la crise sanitaire et c'est une joie de voir les gens déambuler dans le village avec leur animal de compagnie.

Mais de grâce, n'oubliez pas de prendre avec vous des poches en plastique pour ramasser les petits besoins laissés par votre animal.

Des sacs prévus à cet effet sont à votre disposition en mairie.



Élagage des haies

a nature prend de l'ampleur chaque année et les haies des propriétés suivent le même chemin.

Dans notre village, trop de végétaux dépassent des clôtures gênant ainsi la vision des panneaux de signalisation et perturbant le passage des camions du Sictom et des véhicules d'intervention (pompiers, ...).

Nous rappelons à chacun, propriétaire comme locataire, qu'en bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et haies vous incombe.

Vous devez veiller à ce que rien ne dépasse de votre clôture.



Les caméras de surveillance semblent très appréciées de la gendarmerie

n effet, depuis leur mise en service, déjà six réquisitions ont été effectuées par la gendarmerie sur notre système de surveillance.

La dernière concernait un automobiliste poursuivi pour mise en danger de la vie d'autrui et pour la commission de trois infractions au code la route. Confondu grâce au visionnage des bandes par les enquêteurs, le conducteur a été présenté à la justice.

La municipalité compte dans l'avenir améliorer la couverture du village afin que soient sécurisés les

voiries principales et certains bâtiments communaux.

En effet, des dégradations et des actes de malveillance ont été observés au cours de l'année 2020.





Vivons mieux le bruit ensemble!

ans notre village, la sonorité des outils de bricolage ou tout autre appareil à moteur est règlementée.

Horaires du bruit en semaine : Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h 14h30 - 19h30

Horaires du bruit le samedi : 10h - 12h 15h - 19h

Horaires du bruit le dimanche et jours fériés :

10h - 12h

Si ces horaires sont respectés, il faut aussi que l'utilisation d'outil de bricolage n'entraîne pas un désagrément durable, répété et intense (art R1334-31 du décret 2006-

1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, inscrit dans le cade de la santé publique). Stoppez tondeuse, débroussailleuse, perceuse, tronçonneuse, karcher ou scies électriques durant les plages de silence!

Pensez à respecter vos voisins lors de festivités nocturnes.

Nous vous rappelons également que le brûlage à l'air libre des déchets verts est strictement interdit ! (arrêté préfectoral)

Les Pugnéens sont respectueux du voisinage et des règles du bien vivre ensemble.

Chenilles processionnaires du pin

Attention, ça pique !!!



epuis quelques années, des colonies de chenilles processionnaires du chêne et du pin sont observées en Ile-de-France. Notre village en abrite également, malheureusement.



Ces chenilles, aux poils urticants, vivent en groupe dans des nids accrochés aux arbres.



Elles forment des processions lorsqu'elles se déplacent après leur éclosion, en particulier celles du pin.

Les effets sur notre santé et celles de nos animaux domestiques

Les chenilles processionnaires du pin, tout comme celles du chêne, possèdent des poils urticants qui peuvent se détacher très facilement sous l'effet du vent ou lors d'un contact. Ces poils peuvent être transportés sur de longues distances. Par leur structure particulière, ces poils s'accrochent facilement aux tissus (la peau et les muqueuses) y provoquant une réaction urticarienne par libération d'histamine (substance aussi libérée dans les réactions allergiques).

La survenue d'effets n'implique donc pas forcément d'avoir été en contact direct avec les chenilles. Ces propriétés urticantes persistent même après la disparition de la chenille.

Pour en savoir plus : www.iledefrance.ars.sante.fr/ chenilles-urticantes-1

Si les chenilles processionnaires représentent un danger pour les arbres et pour nous, elles sont un véritable fléau pour nos animaux domestiques, chats et chiens en particulier. C'est lorsqu'elles descendent de leur nid, en mars-avril (parfois plus tôt lorsqu'il fait plus doux), que les chenilles processionnaires sont le plus à redouter pour nos compagnons.

Comment lutter contre ce nuisible?

Il est des moyens de lutte adaptés à chaque stade du cycle de vie de la chenille. Comme nous l'avions indiqué dans l'arrêté n°2019-497-010, en date du 6 mars 2019, l'hiver est la saison de l'échenillage, ce jusqu'à la première quinzaine du mois de mars.

L'échenillage des nids consiste à couper le bout des branches sur lequel se trouvent les nids. Pour cela, on peut utiliser une perche télescopique qui permet de couper les nids à partir du sol. Cette



pratique est réservée aux petits arbres car les perches télescopiques ne peuvent pas aller au-delà d'une dizaine de mètres de hauteur. Les professionnels pourront donc vous proposer d'élaguer les cocons en grimpant dans les arbres ou en y accédant avec une nacelle pour les brûler. Cette pratique est à réserver à la lutte contre la **processionnaire du pin** et ne doit pas être entreprise sans une protection et une formation adéquates.

Un autre moyen de lutte biologique peut aussi être envisagé : l'utilisation de prédateurs. En effet, certains oiseaux insectivores comme les mésanges, se nourrissent des chenilles de différents stades.



Leur confectionner des nichoirs dans son jardin permet de favoriser et pérenniser leur présence. Si les mésanges peuvent être utiles pour réguler de faibles populations, elles ne peuvent en revanche servir à éradiquer une pullulation.

Gardez à l'esprit que c'est la combinaison des divers moyens de lutte spécifiquement adaptés à chaque stade du cycle de vie de la chenille processionnaire qui sera la plus efficace.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la mairie. Nous vous tiendrons informés sur les différentes actions à entreprendre en fonction de la saison.

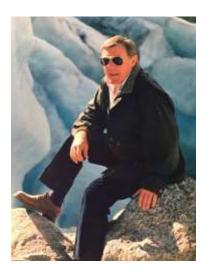
Guy Gollino nous a quittés

N é à Poigny-la-Forêt, Guy Gollino était le fils d'un artisan italien arrivé dans le village dans les années trente pour y travailler, comme de nombreuses autres familles qui venaient toutes du Frioul.

Travailleur acharné et talentueux, il avait repris l'entreprise de son père pour en faire une entreprise de peinture et décoration très prisée.

Frère de Janny Demichelis, Maire d'Orphin, cousin de notre Maire honoraire, Elio Zannier et de Jean-Pierre Zannier, Maire de Raizeux, Guy faisait partie de cette génération entreprenante très attachée à notre belle région du Sud Yvelines.

Nous adressons à toute sa famille nos plus sincères condoléances.



Valéry Giscard d'Estaing à Poigny-la-Forêt

a disparition récente de l'ancien Président Valéry Giscard d'Estaing nous permet de nous souvenir de ses visites à Poigny-la-Forêt.

Sa première apparition dans notre village a eu lieu lors du sommet du G6 qu'il avait organisé à Rambouillet en novembre 1975 en présence de cinq autres chefs d'État et de gouvernement.

A cette occasion, il était venu avec Gérald Ford, président des États-Unis, et Aldo Moro, président du Conseil italien, assister à l'office en l'église Saint-Pierre de Poigny-la-Forêt.

Maurice Hude, maire de Poigny-la-Forêt depuis 25 ans et Jean Daniel Camus, conseiller technique du président qui résidait au château de la Montjoye, étaient les seuls officiels présents avec les chefs d'État.

Dans les années qui suivirent, à l'occasion de leurs séjours au château de Rambouillet, Valéry Giscard d'Estaing et son épouse

Anémone vinrent souvent dans l'église de Poigny-la-Forêt suivre l'office célébré par le père Chastel.

En 1981, quelques mois après sa défaite à l'élection présidentielle, Valéry Giscard d'Estaing est revenu à Poigny-la-Forêt remettre la légion d'honneur au Père Chastel, en présence d'Elio Zannier devenu maire.





Les commerces ouverts en temps de crise sanitaire

L'Auberge de la Forêt

A l'Auberge de la Forêt, Franck et Jean-Paul vous proposent de succulents plats à emporter qui changent régulièrement. Pour plus d'infos et pour commander, appelez-les au 01 34 84 47 40 !



La Roulotte du Goût

Le food-truck, vous retrouvez les lundis, mercredis, vendredis, les fameux plats de Jérôme qui nous font tant voyager : fish and chips, riz frit à la thaï, bifana frites, burger roulotte...

Vous pouvez passer commande au 06 82 69 84 10 ou vous rendre directement sur place, devant l'Auberge de la Forêt.

Horaires: 12h - 15h et 18h - 21h *.



L'Epicerie de l'Auberge

Pour vos achats du quotidien : Jean-Paul vous attend à l'Epicerie de l'Auberge, tous les jours, du lundi au dimanche, de 8h à 21h *. Vous y trouvez du pain et des viennoiseries, des fruits et légumes bio et IGP, des produits locaux des produits frais (crèmerie), des produits de première nécessité, des vins et spiritueux ... Si vous souhaitez passer commande ou si vous avez un besoin particulier, appelez Jean-Paul au 01 34 84 47 40.



Le camion à pizza

Les mardis soir, à Poigny-la-Forêt, c'est Pizza party! André stationne son Camion à Pizza devant l'école de 17h30 à 21h *. Si vous souhaitez commander, c'est au 06 71 59 38 18.

Sinon, rendez-vous directement sur place!





Le boulanger

Le vendredi matin, retrouvez les pains et viennoiserie de Cuong, le boulanger, dans son camion, devant l'école, entre 6h30 et 10h30 !

* ces horaires sont susceptibles d'être modifiés par décisions gouvernementales (couvre-feu).

Transport à la demande

n étroite collaboration avec Rambouillet Territoires et la société Transdev, exploitante du réseau, ce projet a été élaboré par Île-de-France Mobilités.

La création de ce service de Transport à la Demande permet de développer l'offre de transport sur le territoire de la communauté d'agglomération.

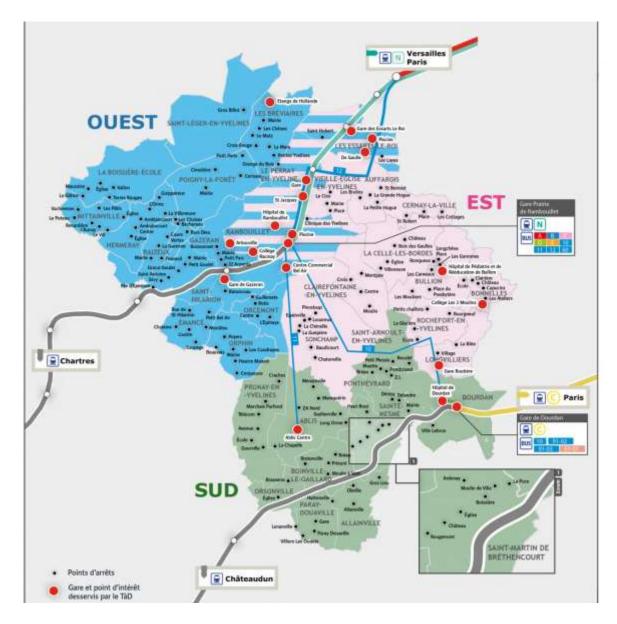
Ce nouveau service entre dans le cadre du grand plan d'amélioration des réseaux de bus sur l'ensemble de la Région Île-de-France. Il fonctionne du mardi au vendredi, de 9h15 à 15h35, ainsi que le samedi, de 9h15 à 18h50, et vient compléter l'offre des lignes de bus régulières déjà existantes.



Le service est accessible exclusivement sur réservation via la plateforme régionale mise en place par Île-de-France Mobilités :

- L'application mobile : <u>TàD Île-de-France Mobilités</u>
- Le site Internet : https://tad.idfmobilites.fr/rambouillet/
- Par téléphone : 09 70 80 96 63 (du lundi au vendredi, de 9h à 18h)







BUS Transdev Île-de-France

Établissement de Rambouillet - 3, rue Ampère - ZI du Pâtis - 78120 Rambouillet **① 01 34 57 57 57**

BUS IIII LA QUEUE LEZ YVELINES - RAMBOUILLET Du lundi au vendredi LA QUEUE-LEZ-YVELINES Lycle Juan Monnet 16:45 16:49 17:45 12:49 Gare de Montfort l'A 09:20 17:50 MONTFORT-L'AMAURY Général de Gaute 12:53 16:53 07.23 09:29 1153 1553 16:53 Collège Maurice Ravel Notre Dame du Bel Air Egremont Etang la Ville 13:00 08:33 SAINT-LEGER-EN-YVEUNES Gras Billet 06:30 Petit Paris 06:35 07:40 0846 12:37 1310 17:27 POIGNY-LA-FORET 07:36 07:38 12:33 12:35 13.16 13.18 16:26 16:28 17:33 17:35 Mairie 0639 0744 07:39 08:49 08:24 12:36 13:19 0641 07:46 RAMBOUILLET GAZERAN Collège Racinay 09:10

	Lundi, Mardi, mercredi, Jeudi, Vendredi
	Lundi, Mardi, Jaudi, Vendredi
٠	_Lundi
Me_	Mercredii
v	Vendredi
5	Samed
	Circule uniquement en période scolaire
?	Circule uniquement en petites vacances scolaires
š	Circule en période vacances scolaires et Eté
	Circule en période scolaire

Du lundi au vendredi		Me	Me	Me	Me	CMUV	LMUV	LMIV		MUN	UMUV					
Renvois		1	. 1	1.5	1.1	1	1.	1	1	.1.	1	1	1	1.		
NAMBOUILLET'	Callige de Viverne				11:00	13.00			1625	16:25		17/25	17(25			
	Collège Racinay			12:40	- 1	- 1	13:40	15.50			19.52		- 1	17:50		
	Attooxile			12:15	71	138	13145	15:55	331	1.	16:55	100	701	17:55		
	☐ N remark de Paris	SWIE.	90.07	UAU			HISAE	BAU			1844		Wall.	U.U	10.00	WIE
Consultative transaction	Gare de Rambouillet (Prairie)	GF:20	\$8,26	12:50	1.1	_	13:50	16:00		- 1	17:05	- 1	17:30	18/05	18:05	19:05
POIGNY-LA-FORET	Ceripie	07.37	DBC 32	13:02	13:07	- 1	14:02	96:12	- 1	16/32	17/07		17/42	10:22	18:17	19:17
	Mairie	G7:34	08:34	12:04	13:09		14:04	35:34		16:34	17:59		17:66	18:24	10:19	19:19
	Cinetière	07:35	08:35	12:05	13:10	10	14:05	30:15	11	16:35	17:20	on the last	17/45	18:25	18:20	19:20
	Feuilletten	97:37	OR:37	13:07	13:12	1	14:07	16:17	1	16:32	17:22	1	12/42	18:27	18:22	19:22
	Petit Parts	07:38	06:56	10:08	19:01	4-1	14:08	10:18	1	16:38	17:23	0.476	1748	19:26	10:23	19:23
SAINT-LEGER-EN-YVELINES	Groe Billet	07:44	08:44	13:54		13:15	14:14	16:24	16/40	-	17:29	17:40	17:54	18:34	18:29	19:29
	Chiltrau Blanc	0796	08:46	13:16			14:16	18:26			\$1:21		17:56	TR:36		
MONTFORT-L'AMAURY	Etang la Ville	07:52	08:52	13:22			14:22	16:12			17:37		16:02	18:42		
	Notre Dame du Bel Air	STATE OF	08:51	10.00			10.8				W. T.		9450			
	Egrement	07:53	08:54	19:23			14:23	18:33			17:38		10:03	10044		
	Collège Maurice Ravel	07:57	08:58	100E			190km				4		2900	100		
Jan 1975	Genetral de Gaulte	07:59	09:00	19:25			14/25	16:35			17:40		16:05	18:46		
MERE	Moirie	08:01	09:02	1327			14:27	16,07			17542		18-07	18/48		
	Pait Bodogre	08/03	09:03	13:28			14/28	1638			17/43		16:08	18:49		
A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	Gare de Woorfert (Amouny - Méré	08:04	09/07	BB			54/32	16:42			12/47		18/52	1853		
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Lycee Jean Mannet	D9:11	09:12													



Pour les horaires de transports pendant les vacances scolaires voir le site :

http://www.transdev-idf.com/horaire-ligne-01-rambouillet_interurbain_013



Horaires Déchèteries

Rambouillet

Tél. : 01 34 83 27 17 Du lundi au dimanche 9h/12h45 et 14h/17h45

Encombrants - Prendre contact au 0 800 49 50 61, avant de les déposer sur le trottoir.

Service de collecte

Ordures ménagères : tous les mercredis matin

Emballages, journaux, revues, magazines :

un vendredi sur 2 l'après-midi

Verre: un lundi sur 6 en journée



Janv	vier	Février		Mars		Avril		Mai		Ju	Juin		Juillet		ût	Septe	mbre
2						9	5	7		4		2		13	9	10	
15	11	12		12					17	18		16		27		24	20
29		26	22	26		23		21			28	30					

Les bacs seront remplacés petit à petit pour que leurs couleurs soient les mêmes avec celle de toutes les communes Françaises.

Assistante maternelle de Poigny-la-Forêt

Mme Shelley Avenard Garde à domicile 06.18.57.04.90



Naissance

Achille ALBERT
né le 21 août 2020
Lucas et Gabriel GAGNEPAIN
nés le 24 septembre 2020
Amaya FERH
née le 1^{er} novembre 2020
Thomas CHAILLOT
né le 27 novembre 2020
Louis BROSSARD-KIMMEL
né le 3 janvier 2021

État-civil

Décès

M. Guy GOLLINO le 26 novembre 2020

M. Lucien LAGNON le 29 novembre 2020

Tarifs publics

Location de la salle Claude Vatran pour le week-end

Association une fois par an	gratuit
Association une deuxième fois	300€
Résidents pugnéens	500€
Personnel communal Extérieurs résidents de	300€
Rambouillet Territoires uniquement	1 000 €
Caution grande salle	3 000 €
Caution ménage	400 €

La salle Claude Vatran n'est pas accessible à la location suite à la crise sanitaire.

Raccordement

Taxe de raccordement à l'égout	4 000 €
Location des tente	S
Petite tente : 3m x 3m week-end	70€
Caution	500 €
Grande tente : 6m x 3m week-end	120€
Caution	1 000 €

Concession cinquantenaire	750 €
Concession trentenaire	500€
Concession cavurne et	
Pierre de recouvrement trentenaire	e 2 000 €
Dispersion des cendres	50€

Agenda

21 février

Marché

De 10h à 13h sur le parking de la salle Claude Vatran

8 mars

Paris-Nice 2021

Passage sur la RD 936 de Saint-Léger vers Rambouillet (12h30)

21 mars

Marché

De 10h à 13h sur le parking de la salle Claude Vatran

18 avril

Marché

De 10h à 13h sur le parking de la salle Claude Vatran

16 mai

Marché

De 10h à 13h sur le parking de la salle Claude Vatran

22, 23 et 24 mai Fête de la Saint-Fort

Sous réserve de l'évolution de l'état sanitaire

20 juin

Marché

De 10h à 13h sur le parking de la salle Claude Vatran

18 juillet

Marché

De 10h à 13h sur le parking de la salle Claude Vatran

Les circonstances sanitaires actuelles ne nous permettent pas de vous proposer un agenda des manifestations à venir. Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure selon les possibilités qui nous seront offertes.

Poigny au fil du temps

t oui notre village a bien changé!

Quelques incontournables subsistent cependant. Devinez de quels endroits il s'agit et retrouvez les réponses en bas de page.















